

Règlement du concours de la CCI MOSELLE



Préambule

La CCI de la Moselle organise les *Trophées du Commerce*, concours lancé par le réseau CCI. Ces Trophées du Commerce mettent à l'honneur les capacités des professionnels du commerce et des services de proximité à innover, à s'adapter à l'évolution des modes de vie et de consommation de leurs clients, mais aussi, à relever des défis comme celui de la transition écologique ou de la revitalisation des centres-villes.

Les Trophées du commerce s'inscrivent dans un concours national sur 3 niveaux géographiques :

- Le niveau local qui fait l'objet du présent règlement ;
- Un niveau régional par les CCI régionales ;
- Un niveau national par la tête de réseau CCI France.

OCT. 2024 - FEV. 2025

● Sélection des lauréats au niveau des CCIT

MARS - AVRIL 2025

● Sélection des lauréats au niveau des CCIR

JUIN 2025

● Sélection des lauréats au niveau national

**JUIN 2025 : EVÈNEMENT NATIONAL***Remise des trophées du commerce*

Objectif

Ce trophée a pour objectif de valoriser des commerces remarquables lors d'une cérémonie de remise de Prix et par une exposition médiatique.

Les lauréats des Trophées du Commerce, une initiative CCI MOSELLE, seront sélectionnés pour les Trophées du commerce régionaux organisé au printemps 2025 par la CCI Grand Est, et éventuellement pour la grande finale nationale qui se tiendra en juin 2025.

Calendrier

Le calendrier de la sélection locale :

Etapes	Dates
Lancement des Trophées du commerce - Réception des dossiers de candidature	28/10/2024 au 06/12/2024
Fin de la réception des dossiers de candidature	06/12/2024
Jury local et annonce des lauréats	Entre le 13 et 17 janvier 2025
Remise des trophées locaux en Moselle	31/01/2025
Transmission des lauréats au niveau régional	Février 2025

Qui peut concourir ?

Les Trophées du Commerce sont organisés sur **l'ensemble du territoire français**. Chaque CCIT désigne des lauréats dans plusieurs catégories.

Peuvent candidater les entreprises suivantes :

- Les commerces de détail indépendants, isolés ou en réseau (coopérative de détaillants, franchise, partenariats, ...)
- Les commerçants non sédentaires en marchés ;
- Les prestataires de services avec vitrines (café restaurants, services à la personne, loisirs...)

Le concours n'est **pas ouvert aux hôtels, gîtes et chambres d'hôtes**.

Remarques :

Pour faire acte de candidature, les entreprises devront être à jour de leurs obligations fiscales et sociales

Comment élaborer son dossier de candidature ?

Recommandations pour élaborer le dossier de candidature :

- Compléter le formulaire de candidature par des éléments en rapport avec la catégorie choisie, qui vous semble utile pour convaincre le jury.
- Tout autre document de nature à convaincre le jury peut être inséré ou annexé (articles de presse, lettre de recommandation d'organisations professionnelles, municipalités, clients... ...).
- Tout lien d'une courte vidéo (YouTube, Facebook) valorisant le dossier.

Les dossiers incomplets, non conformes ou non transmis sous le format demandé ne pourront être acceptés.

Une fois complété, le dossier doit **impérativement** être transmis de façon dématérialisée **à la CCI, au plus tard le 06/12/ 2024** à l'adresse suivante

dae@moselle.cci.fr

Les catégories de prix

Le candidat pourra concourir dans une des thématiques suivantes :

PRIX ENTREPRENEURIAT – Commerce entreprenant

Récompense les commerces offrant de belles perspectives de croissance, que ce soit dans le cadre d'une création, d'une « jeune pousse », d'une reprise, d'un nouveau développement commercial, de l'apprentissage, de la formation, du développement du personnel.

PRIX INNOVATION-Commerce Innovant

Récompense les commerces proposant des techniques de vente, un concept commercial, des services destinés aux clients ou des procédures internes porteuses d'innovation commerciale, technologique, sociale et ou d'originalité.

PRIX DEVELOPPEMENT DURABLE – Commerce durable-

Récompense les commerces ou services pour lesquels **la transition écologique et/ou l'économie sociale et solidaire sont des leviers de développement économique** et qui intègrent dans leurs opérations et leur stratégie les préoccupations sociales et environnementales.

PRIX QUALITE - Expérience Client

Récompense les commerces ou services pour la qualité de leur accueil clients, le design de leur boutique ou toute autre initiative **au service d'une meilleure expérience client.**

Processus de sélection des candidatures

Au niveau local

Un jury local sera organisé par la CCI de la Moselle pour désigner les lauréats des Trophées du Commerce. Il comprend des membres élus CCI, dont un élu membre du collège Commerce ainsi que des conseillers experts.

Le jury local se prononce sur les dossiers en prenant en compte notamment

- Qualité du dossier (présentation soignée, contenu fourni, ...)
- Originalité/performance de l'action, du concept, ou de la transformation mise en avant
- Intégration du commerce dans son environnement local et/ou apport pour la commune d'implantation et pour le territoire

Il émet un avis motivé.

Le jury local peut désigner un « coup de cœur du jury » également transmis au régional et qui concourra dans sa catégorie.

Au niveau régional

Si vous êtes récompensé par le jury mosellan, votre dossier sera transmis à la CCI régionale Grand Est par votre CCI d'ici le 28 février 2025. Chaque CCI régionale réunit un jury composé d'au moins 3 élus CCIR pour sélectionner un vainqueur régional par catégorie.

En cas d'absence totale de lauréats locaux transmis dans une catégorie, la CCI régionale n'a pas d'obligation de transmettre de candidat pour cette catégorie au niveau national.

En cas de lauréat local unique dans l'une des catégories, le jury sera souverain pour la transmettre ou non au niveau national.

Le comité régional peut désigner un « coup de cœur du jury » également transmis au national et qui concourra dans sa catégorie.

Le calendrier détaillé des sélections et des remises au niveau régional sera précisé ultérieurement.

Au niveau national

Ensuite, si vous êtes récompensé par le jury régional, votre dossier sera transmis à CCI France par votre CCI régionale d'ici le 30 avril 2025. Un jury national composé d'élus CCI et de partenaires (ministère, organisations professionnelles, sponsors...) se réunira pour désigner 4 lauréats.

Le jury national pourra décider de remettre d'autres prix accessit dans la limite de 8 récompenses au total.

Les Trophées du Commerce, une initiative Chambre de Commerce et d'Industrie sont des récompenses honorifiques qui engendrent de la visibilité nationale et locale. Le commerçant lauréat est invité à une remise de trophée nationale, il reçoit plusieurs outils de communication (trophée, diplôme, vitrophanie,) et fait l'objet d'un communiqué de presse et de communication sur les réseaux CCI France.

La CCI Moselle en sera informée par l'organisateur et préviendra à son tour le candidat.

Les dossiers non retenus par le jury national seront détruits au terme d'un délai de 6 mois suivant la remise des prix.

La remise des Trophées et des diplômes aux lauréats sera organisée au niveau national en **juin 2025 à Paris** (sous réserve d'évènement indépendant de la volonté de l'organisateur).

Utilisation de vos données

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'organisation du concours et le cas échéant à la gestion de la relation clients. Base légale du traitement : mission d'intérêt public des CCI (art. L710-1 du code de commerce).

Les responsables conjoints du traitement sont les Présidents des CCI territoriales du Grand Est et le Président de la CCI Grand Est pour les activités de CCI International. Durée de conservation des données personnelles : 3 ans à compter de la fin de la relation contractuelle ou de la dernière interaction. Destinataires des données personnelles : services des CCI du Grand Est en charge du suivi des entreprises/commerces, CCI France en sa qualité de tête de réseau, les services d'État au titre de l'évaluation des prestations fournies.

La CCI est également susceptible de vous inviter à ses événements, de vous adresser ses offres commerciales et ses enquêtes.

Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition pour justes motifs aux données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande, en justifiant le cas échéant de votre identité, à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr.

Autorité auprès de laquelle vous pouvez introduire une réclamation au titre des données personnelles : CNIL

Contacts

CONTACT

CCI Moselle

Tél : 03.87.52.31.79:

dae@moselle.cci.fr